

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du samedi 21 mars 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Stéphane BATTEUX, Justine BARBERO, Philippe BRAULT, Marie DE PASQUALE, Jean-Paul ESCAVABAJA, Marie-Sahra GIL, Lorry HANNE.

Absents/excusés : Frank HERAUD (pouvoir à Justine BARBERO), Véronique THIANT (pouvoir à Marie-Sahra GIL), Marie-Cécile ABBAS (pouvoir à Jean-Marie MARCHAND).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☐ Délibération adoptée à l'unanimité

☒ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » : 13
- Voix « contre » :
- Abstention(s) : 2

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 083-218301547-20260321-2026_06-DE

N° 2026-06 : Détermination du nombre d'Adjointes

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Damien GAUTHIER, le Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de SAINT ANTONIN DU VAR étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, par :

- **DECIDE** de fixer à 4, le nombre d'adjoint(e)s au maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.



Damien GAUTHIER.